

# Reddition de comptes pour la mise en œuvre du Programme 2030

Les processus de suivi et d'examen aux niveaux infranational, national, régional et mondial sont les principaux mécanismes par lesquels les gouvernements ont convenu d'assurer la reddition de comptes pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les processus de production de rapports offrent des possibilités d'accroître la sensibilisation au Programme 2030, de faire participer les citoyens, les élus et les acteurs non étatiques, de partager les leçons et les bonnes pratiques, de cerner les lacunes, les défis et les moyens d'accélérer l'action, et d'assurer la reddition de comptes.

## Principaux messages

- Les gouvernements n'ont pas indiqué de manière systématique leur intention d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 pour s'assurer de rendre des comptes aux citoyens. Les gouvernements devraient prendre un engagement transparent de faire rapport sur les progrès réalisés pour promouvoir le programme aux niveaux infranational, national, régional et mondial dans le cadre de leurs stratégies nationales de mise en œuvre du Programme 2030.
- Les examens des progrès réalisés sur le Programme 2030 et les processus de production de rapports devraient être intégrés dans les institutions et les cadres de responsabilisation. L'intégration du programme dans les travaux des législatures, des institutions supérieures de contrôle, des organes des droits de la personne, des bureaux d'ombudsman et d'autres organes indépendants favorise la reddition de comptes.
- L'analyse des pratiques courantes révèle que, dans l'ensemble, les processus de production de rapports n'ont pas encore rempli leurs promesses sur les plans d'inclusion et de participation. Les gouvernements se doivent d'adopter des approches pansociétales dans l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030, notamment par l'engagement de multiples parties prenantes en vue d'évaluer les progrès et identifier les moyens d'accélérer l'action sur la base des résultats des processus de production de rapports.



La présente note d'information fait partie de la série de documents sur les bonnes pratiques de mise en œuvre du Programme 2030 produits par le British Columbia Council for International Cooperation (BCCIC) et le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCI) et financé en partie par le Gouvernement du Canada par le Programme des objectifs de développement durable.

Produit en collaboration avec :



## Introduction

En 2015, des dirigeants de différents pays ont adopté le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) (Programme 2030) des Nations Unies. Le Programme 2030, qui présente 17 objectifs de développement durable (ODD), comprend un plan de transformation pour les personnes et la planète. Il vise à promouvoir une prospérité partagée, la durabilité de l'environnement et des progrès en matière de développement durable qui ne laissent personne de côté. Pour concrétiser le Programme 2030, il faut adopter une approche pansociétale. Les gouvernements, les citoyens, les organisations de la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé ont tous des rôles à jouer pour contribuer à la réalisation des résultats du développement durable.

Près de quatre ans après l'adoption du Programme 2030, bien des pays ont mis en place des éléments de base pour assurer sa mise en œuvre, comme le montre l'examen des rapports transmis par les gouvernements au [Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies](#) en 2016, en 2017 et en 2018. De nombreux pays ont intégré les ODD dans des cadres stratégiques. Des mécanismes institutionnels et de gouvernance ont été établis pour suivre et évaluer les progrès de sa mise en œuvre. Des partenariats intersectoriels et des systèmes de suivi et d'évaluation sont en train de voir le jour. Les pays ne progressent toutefois pas à la même vitesse, et ce concernant plus particulièrement la mesure dans laquelle les pays ont localisé la mise en œuvre du Programme 2030, intégré les éléments de transformation de celui-ci dans les politiques et les pratiques, et créé des environnements favorables aux contributions pansociétales du développement durable.

## Le suivi et l'examen

Le suivi et l'examen aux niveaux infranational, national, régional et mondial sont les principaux mécanismes par lesquels les gouvernements ont convenu d'assurer la reddition de comptes pour la mise en œuvre du Programme 2030. [Les examens thématiques](#) font également partie de l'architecture du suivi et de l'examen du programme.<sup>1</sup> Les processus de production de rapports offrent des possibilités d'accroître la sensibilisation au Programme 2030, de faire participer les citoyens, les élus et d'autres acteurs non étatiques, de partager des leçons et des bonnes pratiques, de cerner les lacunes, les défis et les moyens d'accélérer l'action, et d'assurer la reddition de compte. La production de rapports est un élément essentiel du cycle de mise en œuvre, de l'établissement des priorités

à la planification, en passant par les activités, la production de rapports et l'évaluation, et les apprentissages servant à alimenter les futurs efforts et priorités.



Cette note d'information présente les pratiques courantes et les bonnes pratiques en matière de reddition de compte pour la mise en œuvre du Programme 2030 en mettant l'accent sur les processus de production de rapports et les mécanismes de reddition de comptes.<sup>2</sup> Elle prend appui sur l'évaluation des [rapports d'examen national volontaire \(ENV\)](#) soumis au Forum politique de haut niveau par différents pays pour la période allant de 2016 à 2018. Collectivement, les rapports d'ENV sont des éléments clés pour suivre et évaluer à l'échelle internationale la mise en œuvre du Programme 2030. Des entrevues ont aussi été réalisées auprès de 16 organisations de la société civile provenant de 14 pays<sup>3</sup> dans le but de valider les renseignements présentés dans les rapports d'ENV. La présente note donne un aperçu des normes émergentes et des bonnes pratiques, ainsi que des recommandations sur les façons dont les gouvernements peuvent améliorer leurs efforts. Elle contient aussi une annexe présentant des renseignements détaillés sur les bonnes pratiques incluses dans la note, qui servira de ressource utile aux gouvernements et aux autres parties prenantes souhaitant adopter et promouvoir les bonnes pratiques de mise en œuvre du Programme 2030.

## Qu'est-ce qu'une bonne pratique ?

### ÉLÉMENTS TRANSFORMATEURS DU PROGRAMME 2030

Une bonne pratique est une activité ou une approche qui intègre un ou plusieurs éléments transformateurs du Programme 2030. Ce programme est basé sur les droits de la personne et met l'accent sur l'inclusion et le changement pour les plus pauvres et les plus vulnérables en faisant la promotion de leur dignité inhérente

1 Voir la [note d'orientation](#) sur les données et le suivi du Programme 2030, préparée par le Programme des Nations Unies pour le développement, pour un aperçu de l'architecture d'examen aux niveaux mondial, régional et national. Les [lignes directrices](#) à l'appui de la production des rapports nationaux du Groupe des Nations Unies pour le développement fournissent des informations similaires.

2 Cette note d'information met l'accent sur les processus et les mécanismes. Le mandat de cet examen n'inclut pas l'élaboration d'une comparaison détaillée du contenu des rapports préparés aux niveaux infranational, national et régional. Les bonnes pratiques en matière de production de rapports à l'échelle mondiale, en termes de contenu des rapports, sont incluses, car les rapports d'ENV sont la principale source de données sur laquelle s'appuie cette note d'information.

3 Des entrevues ont été menées auprès d'organisations de la société civile des pays suivants : Bahreïn, Belgique, Bhoutan, Canada, Danemark, Finlande (deux personnes interrogées), Hongrie, Indonésie, Liban, Népal, Nigéria, Portugal, Ouganda et Vietnam (deux personnes interrogées). Cette note d'information comprend également un certain nombre de bonnes pratiques basées sur des rapports d'ENV d'autres pays, mais il convient de noter que les informations pour ces pays n'ont pas pu être validées au-delà de recherches supplémentaires sur le web.

et des droits de la personne par le biais d'efforts visant à ne laisser personne de côté. Les efforts sont guidés par les principes d'inclusion, de solidarité et de participation. Le Programme 2030 est universel au sens où il s'applique à tous les pays et à tous les individus. Les piliers économiques, sociaux et environnementaux de ce programme sont tous d'égale importance et les ODD y sont intégrés et indivisibles — les réalisations, sous un seul et même objectif, sont liées aux progrès accomplis sous d'autres. La mise en œuvre du programme doit respecter les limites planétaires et la responsabilité intergénérationnelle tout en reconnaissant la nécessité de protéger les ressources de la planète maintenant et pour les générations à venir. Il est important de noter qu'une bonne pratique respecte aussi la nature ambitieuse du Programme 2030 et va au-delà des pratiques normales ou des méthodes courantes. Enfin, le Programme 2030 est fondé sur des engagements à la transparence et à la reddition de comptes.



**APPROCHE BASÉE SUR LES  
DROITS DE LA PERSONNE**



**NE LAISSER  
PERSONNE DE CÔTÉ**



**INTÉGRÉS ET  
INDIVISIBLES**



**INCLUSIVITÉ ET  
PARTICIPATION**



**PROGRÈS ET LIMITES  
PLANÉTAIRES**



**RESPONSABILITÉ  
INTERGÉNÉRATIONNELLE**



**UN PROGRAMME AMBITIEUX**



**TRANSPARENCE ET  
REDDITION DE COMPTES**

Une bonne pratique consiste à produire des rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des éléments transformateurs du Programme 2030, tels que les efforts pour ne laisser personne

de côté, en plus des progrès sur les ODD. En adoptant le Programme 2030, les gouvernements ont convenu de plusieurs principes pour les mécanismes de suivi et d'examen qui tiennent compte des éléments transformateurs.

### **L'UNIVERSALITÉ ET L'ITÉRATION**

L'engagement envers la production de rapports volontaires, menés par les pays et caractérisés par une appropriation nationale, s'applique à tous les pays et devrait impliquer les parties prenantes concernées. Les gouvernements se sont engagés à des examens réguliers et inclusifs aux niveaux national et infranational, ainsi qu'à des évaluations au niveau régional offrant des possibilités d'apprentissage par les pairs, des échanges de bonnes pratiques et des discussions sur les défis communs et les solutions. La production de rapports à l'échelle mondiale contribue à la reddition de comptes sur les progrès réalisés à l'échelle mondiale.

### **L'INTÉGRATION ET L'INDIVISIBILITÉ**

Le caractère intégré et indivisible du Programme 2030 exige la production de rapports sur tous les aspects du développement durable et la fourniture d'informations sur les progrès réalisés à l'égard des cibles des ODD. Les gouvernements ont également convenu de s'appuyer sur les plateformes et les processus d'examen existants. Une bonne pratique consiste à relier les processus d'examen aux engagements nationaux et internationaux en matière de droits de la personne et aux mécanismes d'examen, en plus d'autres cadres pertinents qui appuient les éléments du Programme 2030, tels que les conventions sur l'environnement. Relier la mise en œuvre du Programme 2030 aux mécanismes de reddition de comptes et processus de production de rapports existants peut également réduire le fardeau de la production de rapports.

### **L'OUVERTURE ET L'INCLUSION**

Les gouvernements ont convenu de s'assurer que les processus de suivi et d'examen soient participatifs, inclusifs et transparents. En effet, le [Manuel pour la préparation des examens nationaux volontaires](#) fournit des conseils aux gouvernements et autres parties prenantes sur la façon de mener efficacement des processus d'examen multipartites inclusifs pour alimenter la production des rapports au Forum politique de haut niveau. Une bonne pratique en matière de production de rapports devrait être de respecter l'ambition d'une approche pansociétale de la mise en œuvre qui ne laisse personne de côté.

### **LA TRANSPARENCE ET L'INFORMATION**

Une bonne pratique est d'être transparent en ce qui concerne quand et comment s'effectuera la production de rapports. L'échéancier pour la production de rapports aux niveaux local,

national, régional et mondial doit être transparent et fixé à l'avance, avec assez de temps pour l'engagement des parties prenantes. Les parties prenantes devraient aussi comprendre comment et quand elles auront l'occasion de s'engager, en s'appuyant sur les objectifs et les résultats des processus de production de rapports.

### LES DONNÉES PROBANTES

Les gouvernements ont convenu que les processus de suivi et d'examen devraient être fondés sur des données probantes, s'appuyant sur les données de haute qualité générées par les pays et des niveaux appropriés de ventilation. De bonnes pratiques consistent à investir dans des données ventilées de haute qualité, veiller à ce que les bureaux nationaux de statistique et autres producteurs de données ont le mandat, les ressources nécessaires et les capacités nécessaires pour collecter, analyser et diffuser des données pour la production de rapports sur les ODD.<sup>4</sup> D'autres bonnes pratiques consistent aussi à s'assurer que les efforts de suivi et de production de rapports reflètent les besoins et les priorités des communautés traditionnellement marginalisées et fournissent des données probantes sur les progrès réalisés pour ne laisser personne de côté.

### LA REDDITION DE COMPTE DES ÉLUS

Tel que mentionné par le [Programme des Nations Unies pour le développement](#), l'[Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption](#) et la [Banque islamique de développement](#), les législatures appuient la mise en œuvre du Programme 2030 en élaborant des lois, en établissant le budget annuel, en assurant le suivi des progrès réalisés et en veillant à ce que les priorités représentent le point de vue des électeurs. En renforçant des institutions responsables et inclusives, elles appuient l'[ODD 16](#) sur la paix, la justice et les institutions efficaces. Elles peuvent promouvoir la reddition de compte pour la mise en œuvre de différentes façons, comme en appelant les ministres responsables à discuter des progrès réalisés ou en discutant du Programme 2030 au sein de comités ad hoc et permanents, ainsi que dans des débats en plénière.<sup>5</sup> Une bonne pratique consiste à intégrer la production de rapports sur les progrès accomplis dans les mécanismes de contrôle législatif et les mécanismes locaux de reddition de comptes. Cette approche aide à promouvoir la reddition de compte pour les progrès accomplis chez les élus. Elle offre aux citoyens un moyen direct d'engager le dialogue avec leurs représentants sur le Programme 2030, notamment pour leur demander de rendre compte sur les progrès accomplis.

### TIRER PARTI DES MÉCANISMES DE REDDITION DE COMPTES

Une bonne pratique consiste à inclure les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 dans le cadre de mécanismes de reddition de comptes existants. Selon l'[Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques](#), les institutions supérieures de contrôle peuvent contribuer à la reddition de comptes pour la mise en œuvre du Programme 2030 en effectuant des vérifications et des examens pour évaluer l'état de préparation du gouvernement national pour la mise en œuvre et le contrôle de gestion.<sup>6</sup> Une bonne pratique consiste à intégrer le Programme 2030 dans le travail d'autres organes indépendants, tels que les commissions de l'environnement, les bureaux d'ombudsman, les conseils ou commissions des droits de la personne et les organes de lutte contre la corruption. Les ODD offrent des cibles et indicateurs qui peuvent également être cités dans les travaux d'organismes indépendants.

### LES RAPPORTS D'ENV

En plus des bonnes pratiques déjà mentionnées qui s'appliquent à la production de rapports aux niveaux local, national et mondial, une autre bonne pratique en matière de production de rapports à l'échelle mondiale est de se conformer aux [lignes directrices communes](#) en matière de production de rapports proposées par le secrétaire général pour les rapports d'ENV pour le Forum politique de haut niveau. Afin de respecter les principes d'ouverture et d'inclusion, les rapports d'ENV devraient être élaborés de manière participative et présenter les contributions pansociétales au développement durable. Ils devraient mettre en valeur les efforts déployés au-delà des gouvernements nationaux et la façon dont le Programme 2030 se réalise en fonction de ses éléments transformateurs. L'utilisation de rapports d'ENV pour promouvoir la reddition de comptes à tous les niveaux est aussi une bonne pratique.

### Pratiques courantes

Les rapports d'ENV révèlent une série d'approches de production de rapports sur les progrès accomplis, mais pas de pratiques courantes concernant la fréquence de production de rapports ou encore la forme que prennent ces rapports. Par exemple, 29 des 91 pays ayant produits des rapports pour le Forum politique de haut niveau en 2018 et 2017<sup>7</sup> ont dit qu'ils feraient régulièrement rapport, mais seulement 17 ont promis de produire des rapports chaque année ou

4 La note d'information sur le [suivi](#) dans cette série inclut une discussion sur les bonnes pratiques visant à assurer la disponibilité de données de haute qualité pour informer la mise en œuvre du P2030, y compris l'investissement dans les systèmes statistiques nationaux.

5 Voir [Engager les parlements sur l'Agenda 2030 et les ODD: la représentation, la responsabilité et la mise en œuvre - un manuel pour la société civile](#) pour une discussion plus en profondeur des mécanismes de reddition de comptes des législatures.

6 L'[Organisation Internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques](#) vise également à contribuer à l'ODD 16 en appuyant des institutions efficaces, responsables et transparentes et l'identification des moyens par lesquels les institutions supérieures de contrôle peuvent servir de modèles de transparence et de responsabilité.

7 En 2017, 43 rapports d'ENV ont été soumis au Forum politique de haut niveau. Le rapport des Pays-Bas incluait Aruba, Curaçao et Saint-Martin. Le rapport du Bélarus était uniquement disponible en russe et, par conséquent, n'a pas été évalué. Au total, les rapports de 45 gouvernements ont été évalués.

plus fréquemment. En 2017-2018, seulement 17 des 91 rapports d'ENV provenant des gouvernements ont souligné la création d'un portail Web afin de faire rapport sur les progrès accomplis. Huit gouvernements ont noté avoir fait rapport aux législatures. Huit gouvernements ont aussi souligné l'utilisation de rapports ministériels. Les rapports d'ENV fournissent des exemples limités de liens entre le Programme 2030 et des organismes indépendants qui peuvent appuyer la reddition de compte pour la mise en œuvre du Programme, y compris les institutions supérieures de contrôle et les conseils ou commissions des droits de la personne. Il ne semble pas exister de pratique courante émergente consistant à relier les processus d'examen aux engagements et mécanismes d'examen nationaux et internationaux en matière de droits de la personne ou d'autres mécanismes de reddition de comptes.

Règle générale, les rapports d'ENV ne fournissent aucune information sur les efforts en matière de production de rapports déployés par les acteurs non étatiques ou les gouvernements infranationaux, pas plus qu'ils ne font référence à des mécanismes régionaux de reddition de comptes et à l'apprentissage par les pairs. Par conséquent, des recherches documentaires additionnelles ont été menées pour identifier les bonnes pratiques dans ces domaines. [Forus](#), un réseau mondial de la société civile, a conclu qu'il y a peu de ressources pour appuyer l'auto-organisation et la participation des organisations de la société civile aux mécanismes de suivi et d'examen régionaux liés à la mise en œuvre du Programme 2030. Les occasions pour diverses parties prenantes de participer à des échanges et des activités d'apprentissage au niveau régional sont également limitées.

De manière générale, les rapports d'ENV suivent les lignes directrices communes en matière de production de rapports proposées par le secrétaire général, mais il y a sous-déclaration sur les efforts visant à ne laisser personne de côté, les problèmes structurels qui ont une incidence sur la mise en œuvre et l'ensemble des indicateurs mondiaux des ODD. La production de rapports sur l'ensemble des 17 ODD est une pratique courante. Les rapports d'ENV ont tendance à être des rapports gouvernementaux plutôt que des rapports nationaux mettant en évidence les contributions de l'ensemble de la société à la mise en œuvre du Programme 2030.

Dans l'ensemble, les pratiques courantes suggèrent que les rapports d'ENV ne sont pas encore à la hauteur des attentes en termes d'inclusion et de participation. En 2018, [Action for Sustainable Development](#) a mené une enquête sur la participation des organisations de la société civile processus de suivi et d'examen du Programme 2030. Le [rapport](#) sur les résultats de l'enquête

montre qu'il y a eu peu de ressources pour appuyer la participation de la société civile aux rapports d'ENV et qu'il existe des besoins en matière de formation et d'autres activités de développement des capacités pour renforcer la participation des parties prenantes nationales. De plus, les organisations de la société civile ont noté qu'il n'y avait pas suffisamment d'attention portée au principe de ne laisser personne de côté dans les évaluations au niveau national, y compris en termes d'assurer que les voix des communautés à risque d'être laissées pour compte soient entendues dans les processus d'examen et que les résultats de ces processus leur soient présentés. Les rapports de la société civile ne sont pas présentés aux côtés des rapports d'ENV officiels au Forum politique de haut niveau, ce qui compromet l'engagement envers une approche pansociétale de mise en œuvre du Programme 2030. En outre, les processus d'examen régionaux ne sont pas bien connectés au Forum politique de haut niveau. Ce sont des questions qui devraient être abordées lorsque les gouvernements procéderont à une révision du format et de l'organisation du Forum politique de haut niveau en 2020. Dans tous les cas, les organisations de la société civile considèrent que le processus d'examen global est plus inclusif que les mécanismes d'examen national et régional.

### Bonnes pratiques

Un engagement transparent à faire rapport régulièrement sur le Programme 2030 est une bonne pratique. En établissant un échéancier clair pour la production des rapports, les citoyens, les législatures, les institutions gouvernementales et les acteurs non étatiques peuvent être prêts à participer aux processus de production de rapports. En termes de fréquence des rapports, les bonnes pratiques émergentes montrent que la production de rapports au niveau national devrait se faire chaque année ou tous les deux ans. Bien que les exemples de production de rapports sur le Programme 2030 au niveau local soient limités, la ville de New York, aux États-Unis, a établi des normes élevées en prenant l'engagement de faire rapport chaque année. Au niveau mondial, des rapports pour le Forum politique de haut niveau devraient être produits au moins trois à quatre fois entre 2016 et 2030. L'utilisation de plateformes nationales pour la production de rapports est également une bonne pratique qui fournit aux parties prenantes des renseignements à jour sur les plus récents progrès dans la mise en œuvre du Programme 2030 entre les rapports officiels sur les progrès accomplis. Une bonne pratique consiste à veiller à ce que les métadonnées soient disponibles et que les portails soient ouverts et accessibles, et qu'ils permettent aux utilisateurs d'interagir. Ces plateformes offrent des possibilités de rapports intermédiaires qui peuvent compléter les rapports officiels sur les progrès accomplis.

En ce qui concerne les processus de reddition de comptes, la production de rapports réguliers pour une législature, avec du temps alloué à une discussion sur les progrès, est une bonne pratique. Bien que le Programme 2030 soit issu d'une résolution non contraignante, une bonne pratique pour assurer la reddition de comptes à l'échelle nationale consiste à fournir un appui législatif au programme et à intégrer les ODD dans les budgets. L'intégration du Programme 2030 dans les travaux de comités législatifs, ce qui garantit un engagement continu avec les élus, est aussi une bonne pratique.

L'utilisation des rapports d'institutions supérieures de contrôle et d'autres organes indépendants comme moyen de promouvoir la reddition de comptes sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 est une bonne pratique. Les institutions supérieures de contrôle à travers le monde évaluent la préparation des gouvernements à mettre en œuvre le Programme 2030 et la réalisation des contrôles de gestion. Les rapports sont souvent soumis aux législatures pour discussion et viennent compléter d'autres formes de rapports officiels. Deux bonnes pratiques consistent également à faire référence aux principales conclusions des processus de vérification dans les rapports gouvernementaux sur le Programme 2030 et à prendre les mesures appropriées pour répondre aux préoccupations soulevées par les auditeurs.

Une autre bonne pratique consiste à lier la mise en œuvre du Programme 2030 à des institutions infranationales, nationales et internationales qui ont une fonction de surveillance, telles que les commissions environnementales, les bureaux d'ombudsman, les conseils ou commissions des droits de la personne et les organes de lutte contre la corruption. Les rapports de ces institutions offrent une occasion d'examiner les progrès réalisés de façon plus approfondie sur les parties pertinentes du Programme 2030 et de promouvoir la cohérence dans la mise en œuvre avec d'autres engagements juridiques existants liés au développement durable, y compris sur les droits de la personne et l'environnement.

Une bonne pratique consiste à impliquer les acteurs non gouvernementaux et les citoyens dans les processus de production de rapports et les discussions portant sur conclusions de ces rapports. Cet engagement implique de travailler avec les acteurs non étatiques pour effectuer des évaluations indépendantes et de les consulter au cours des processus de production de rapports officiels. Une bonne pratique consiste notamment à inclure des données non officielles pour combler les lacunes dans les rapports officiels, y compris des données provenant de communautés traditionnellement marginalisées. Travailler avec les médias et d'autres parties prenantes afin de nouer le dialogue avec les citoyens sur les principaux

résultats des processus de production de rapports, de promouvoir la reddition de comptes et de stimuler des actions qui permettent de réaliser des progrès sont de bonnes pratiques.

De même, une bonne pratique consiste à suivre les étapes décrites dans le manuel des Nations Unies pour mener les processus d'ENV. Une bonne pratique consiste à utiliser les comités multipartites et processus de consultation inclusifs, ainsi qu'à solliciter l'approbation par les parlements nationaux avant que les rapports d'ENV ne soient présentés au Forum politique de haut niveau. Une bonne pratique consiste à produire des rapports sur les tendances, les éléments transformateurs du Programme 2030 et les contributions nationales et mondiales au développement durable, y compris celles d'organisations non étatiques. L'inclusion d'acteurs non gouvernementaux et de membres de la législature dans le cadre de délégations officielles au Forum politique de haut niveau démontre aussi un engagement envers une participation pansociétale à la mise en œuvre. Soutenir leur participation aux mécanismes d'examen régional est aussi une bonne pratique. Enfin, une bonne pratique consiste à s'assurer que les rapports d'ENV alimentent des actions aux niveaux national et infranational dans le cadre d'un processus itératif pour accélérer les progrès de la mise en œuvre du Programme 2030 à travers l'identification de suivis sur les lacunes et les priorités identifiées par le biais des processus d'ENV.

## ITÉRATIF, TRANSPARENTE ET ÉCLAIRÉE

Certains pays ont démontré leur engagement envers la nature universelle du Programme 2030 en présentant leurs plans pour la production de rapports aux niveaux national et international. Ces pays incluent la **Belgique**, le **Bénin**, le **Danemark**, l'**Éthiopie**, la **Finlande**, l'**Allemagne**, l'**Irlande**, l'**Inde**, l'**Italie**, **Malte**, le **Pérou**, la **Roumanie**, la **Slovénie**, l'**Espagne** et la **Suède**. Deux de ces pays ont fourni des informations sur la production de rapports aux niveaux national et international. Le rapport d'ENV de l'**Irlande** évoque un engagement à produire un rapport national tous les deux ans. Le gouvernement prévoit également soumettre des rapports d'ENV aux Forums politiques de haut niveau en 2022, 2026 et 2030. Entre 2018 et 2030, le gouvernement prévoit produire sept rapports nationaux et quatre rapports d'ENV. L'**Espagne** fera rapport sur une base annuelle à sa législature nationale. Le gouvernement envisage de soumettre des rapports d'ENV au Forum politique de haut niveau en 2020, 2021, 2025 et 2030.

Au niveau local, l'Institute for Global Environmental Strategies s'emploie à créer un écosystème d'examens locaux volontaires. En 2018, la ville de New York, aux États-Unis, a été la première ville à soumettre un examen local volontaire aux Nations Unies. Elle a



élaboré un ensemble d'indicateurs de performance clés, qui sont présentés sous forme de rapport chaque année. La ville publie chaque année deux rapports qui fournissent des informations sur ces indicateurs. Des examens locaux volontaires ont également été préparés pour les villes de [Kitakyushu](#), [Shimokawa](#) et [Toyama](#) au **Japon**, bien qu'ils n'incluaient pas d'engagement à produire d'autres rapports dans l'avenir. En **Finlande**, la [ville d'Helsinki](#) s'est engagée à soumettre un examen local volontaire en 2019.

En plus de fournir des échéanciers de production de rapports transparents, une autre bonne pratique consiste à établir des plateformes nationales de publication de rapports qui peuvent offrir régulièrement des informations à jour sur les progrès accomplis par rapport aux cibles et indicateurs des ODD. La Commission économique pour l'Europe des Nations Unies a créé un [Groupe de travail sur les plateformes nationales de production de rapports](#). Elle a développé un [guide pratique](#) pour aider les gouvernements à établir des plateformes et préparer des exemples d'[études de cas](#) par pays.

### Exemples de plateformes nationales de publication de rapports

<a href="#">Arménie</a>	<a href="#">Italie</a>	<a href="#">Slovaquie</a>
<a href="#">Bangladesh</a>	<a href="#">Lituanie</a>	<a href="#">Slovénie</a>
<a href="#">Canada</a>	<a href="#">Mexique</a>	<a href="#">Suisse</a>
<a href="#">Colombie</a>	<a href="#">Népal</a>	<a href="#">Royaume-Uni</a>
<a href="#">Danemark</a>	<a href="#">Philippines</a>	<a href="#">États-Unis</a>
<a href="#">France</a>	<a href="#">Pologne</a>	
<a href="#">Irlande</a>	<a href="#">Portugal</a>	

Au niveau local, l'[atlas municipal de vulnérabilité](#) du **Brésil** présente l'indice de vulnérabilité sociale. Il permet de cartographier l'exclusion et la vulnérabilité sociale dans 5 565 municipalités et de recenser les principales régions métropolitaines du pays. La Ville de Winnipeg au **Canada** est doté de [Myppeg](#), une initiative qui publie des rapports sur le bien-être communautaire. Au **Danemark**, l'association « Local Government Denmark » travaille avec Statistique Danemark pour intégrer le suivi local sur la réalisation des ODD dans leur [portail](#).

Au niveau régional, le [Partenariat Asie-Pacifique pour les ODD](#) et l'[Union européenne](#), par exemple, ont créé des portails de données. Les Nations Unies gèrent une [base de données mondiale](#). Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains a développé l'[Initiative pour la prospérité des villes](#), qui porte sur les différentes dimensions de la prospérité de plus de 400 villes et qui comprend un portail de données.

### LA REDDITION DE COMPTES DES ÉLUS

Les législatures en Éthiopie, en **Grèce**, à **Malte** et en **Espagne** ont des discussions annuelles sur les progrès réalisés par rapport au Programme 2030. Au **Danemark**, la législature nationale discute des progrès accomplis tous les quatre ans. L'**Argentine** a créé un observatoire législatif des ODD. Le **Bhoutan** et le **Mali** ont adopté des résolutions sur le Programme 2030 pour promouvoir le rôle des législatures dans la reddition des comptes. Le **Bhoutan**, la **Grèce**, le **Liban**, le **Mali**, le **Mexique**, le **Nigeria**, l'**Espagne** et la **Thaïlande** ont établi des comités législatifs pour faire le suivi des progrès par rapport au Programme 2030. Par l'intermédiaire de comités législatifs, le Nigeria coordonne le processus budgétaire pour la mise en œuvre du Programme 2030. Pour appuyer le rôle des membres de la législature, le **Mali** a élaboré un plan d'action pour assurer un suivi efficace par sa législature nationale.

### TIRER PARTI DES MÉCANISMES DE REDDITION DE COMPTES EXISTANTS

Plusieurs pays ont effectué des vérifications liées à la mise en œuvre du Programme 2030. Les rapports d'ENV n'ont pas tendance à mettre en valeur le travail des institutions supérieures de contrôle. Parmi les huit pays qui ont produit des rapports en 2018 pour le Forum politique de haut niveau, et dont les institutions supérieures de contrôle [ont procédé à une vérification](#) de certains aspects de la mise en œuvre du Programme 2030, seuls la **Jamaïque**, le **Paraguay** et le **Sri Lanka** ont mentionné le travail de leurs institutions dans leurs rapports d'ENV. L'institution supérieure de contrôle de la **Jamaïque** a [vérifié](#) le niveau de préparation du gouvernement pour mettre en œuvre le Programme 2030. L'institution supérieure de contrôle du **Paraguay** est en train d'évaluer le niveau de préparation à mettre en œuvre des ODD spécifiques, tandis que l'institution supérieure de contrôle du **Sri Lanka** examine la façon d'incorporer les ODD dans le processus de vérification.

Le [Bureau du commissaire pour les droits fondamentaux](#) de la Hongrie prévoit faire le suivi des progrès réalisés par rapport au Programme 2030 à la lumière des systèmes de suivi des droits de la personne existants au pays. Son [Ombudsman pour les générations futures](#) a pour mandat général de protéger les intérêts des générations futures. L'ombudsman a fait des recommandations pour la mise en œuvre des ODD et est appelé à jouer un rôle important dans la mise en œuvre pour soutenir l'équité intergénérationnelle. Le [Gardien des générations futures](#) a pour mandat officiel de sauvegarder le développement durable intergénérationnel et intragénérationnel. Les quatre membres du conseil procèdent à des vérifications dans les secteurs qui contribuent au développement durable et proposent des actions que les institutions du gouvernement pourraient prendre.



### 🔑 PROCESSUS DE PRODUCTION DE RAPPORTS OUVERT, INCLUSIF ET PANSOCIÉTAL

Comme indiqué dans la note d'information sur [les partenariats](#) de cette série, l'un des moyens utilisés par les gouvernements et les acteurs non étatiques pour appuyer une approche pansociétale de la mise en œuvre du Programme 2030 est l'engagement des parties prenantes individuelles. L'[Engagement de la société envers le développement durable en Finlande](#) exige que les participants d'institutions gouvernementales, de la société civile, du secteur privé et autres produisent un rapport annuel sur les engagements qu'ils ont pris.

Certains gouvernements soutiennent la participation des acteurs non étatiques à la production de rapports à l'aide d'évaluations indépendantes effectuées par des tiers sur les progrès réalisés par rapport au Programme 2030. En 2019, une évaluation indépendante des progrès réalisés par la **Finlande** en matière de développement durable a été publiée. Commandée par le cabinet du premier ministre, l'évaluation a été menée par des institutions de recherche, avec différents ministères participant au groupe directeur. En 2016, l'**Espagne** a lancé l'[Observatoire des ODD](#) pour surveiller la mise en œuvre des ODD à l'échelle nationale et internationale. L'observatoire vise à fournir des évaluations indépendantes pour l'Espagne et

l'Amérique latine, notamment avec la participation de scientifiques et d'universitaires.

La production de rapports d'un point de vue pansociétal peut également se faire par le biais des rapports nationaux. Les Pays-Bas ont lancé leur [premier rapport annuel national sur les ODD](#) en 2017. Le [deuxième rapport](#), publié en 2018, était basé sur une vaste consultation avec les organismes gouvernementaux et non étatiques. Des indicateurs supplémentaires ont été ajoutés au deuxième rapport qui présente des données provenant de sources à l'extérieur du bureau national de la statistique.

En plus de ces processus, les organisations de la société civile sont en train de préparer des rapports indépendants et d'appuyer les données générées par les communautés. La plateforme [Action pour le développement durable](#) fait le lien entre les plateformes de la société civile nationale qui s'efforcent de promouvoir le Programme 2030. Entre autres choses, elle favorise la participation des organisations de la société civile dans les processus d'examen aux niveaux local, national, régional et mondial. Afin de promouvoir la reddition de comptes, elle a préparé une [trousse d'outils](#) pour effectuer des examens indépendants des progrès nationaux en matière de développement durable. Elle a compilé plus de 55 [rapports de suivi](#) de la société civile pour 2016-2018. L'[examen volontaire](#)



des peuples au **Sri Lanka** est un bel exemple de rapport complet et inclusif de la société civile sur les progrès réalisés par rapport au Programme 2030. Le rapport est basé sur les contributions de plus de 500 experts, militants et chercheurs, ainsi que de représentants de plus de 100 organisations. Il comprend un bulletin qui évalue la mise en œuvre des ODD à travers un système de feux de circulation. Au **Vietnam**, les organisations de la société civile ont été appuyées par les Nations Unies et le gouvernement de l'**Allemagne** pour produire leurs propres rapports indépendants. Les organisations de la société civile et d'autres acteurs soutiennent également les efforts déployés par les communautés locales pour produire des rapports sur le développement durable. Par exemple, l'initiative des Signes vitaux des Fondations communautaires du Canada produit des rapports sur le bien-être des communautés au **Canada**.

Un défi lié à la production de rapports sur le Programme 2030 est la capacité à combiner les données officielles des systèmes statistiques nationaux et les sources de données non officielles afin de présenter un récit cohérent sur les progrès accomplis. Le Partenariat mondial pour des données sur le développement durable a beaucoup travaillé à l'amélioration de l'interopérabilité des données afin d'alimenter la production de rapports sur le développement durable.<sup>8</sup> Le **Canada** appuie une initiative visant à examiner comment l'interopérabilité des données pourrait fonctionner dans le contexte canadien, ce qui contribuera à la production pansociétale de rapports sur le Programme 2030 et pourrait éclairer les approches adoptées par d'autres pays et au niveau mondial.

## 🔑 L'ENGAGEMENT POUR LA PRODUCTION DE RAPPORTS

L'engagement avec les médias est un moyen important de s'assurer que la production de rapports est transparente et éclairée. Dans son document d'orientation<sup>9</sup> sur les processus d'examen menés par les pays, le Groupe des Nations Unies pour le développement souligne l'importance de développer un plan de plaidoyer en lien avec la production de rapports. Les plans de plaidoyer peuvent soutenir la promotion des consultations, la diffusion des résultats du rapport et la mise en œuvre des recommandations.

Au **Danemark**, la législature a mis en place un groupe multipartis — le Réseau 2030 — pour accroître la sensibilisation au Programme 2030, promouvoir les ODD à titre de priorité pour le pays et surveiller la mise en œuvre à l'échelle nationale et internationale. Les neuf partis politiques de la législature du Danemark sont représentés, appuyés par un conseil consultatif

qui comprend des représentants du secteur privé, de la société civile, des syndicats, des consommateurs, des universités, des municipalités et d'autres secteurs. Le conseil consultatif soutient les efforts de surveillance par le biais de rapports fondés sur des données probantes. Le Réseau 2030 organise chaque année un forum multipartite qui mobilise les différentes parties prenantes pour discuter des progrès accomplis.

La **Belgique** et les **Pays-Bas** ont également utilisé la production de rapports sur les progrès accomplis comme un moyen de nouer un dialogue avec les acteurs non étatiques. Les rapports sur les progrès de la **Belgique** font l'objet d'un dialogue avec les acteurs non étatiques et les membres de la législature. Pendant la préparation et l'examen du premier rapport des **Pays-Bas** sur les progrès accomplis, les membres de la législature ont organisé un débat sur le contenu du rapport lors de la Journée sur la reddition de comptes en 2017.

## 🔑 RAPPORTS D'ENV

Les organisations de la société civile ont identifié un certain nombre de bonnes pratiques dans la production des rapports destinés au Forum politique de haut niveau dans le cadre de leurs examens successifs des rapports d'ENV. La **Roumanie** et le **Paraguay** ont utilisé des approches participatives et inclusives, à travers la mise en place de groupes de travail multipartites, pour mener leurs processus d'ENV et produire leurs rapports. L'**Australie** a évalué les efforts déployés pour ne laisser personne de côté à travers une approche transversale dans l'analyse de chaque ODD dans son rapport, tandis que le **Kenya** et l'**Éthiopie** ont inclus des discussions détaillées dans des chapitres spécifiques de leurs rapports. Entre autres, le **Canada** et les **Pays-Bas** ont systématiquement fait état de leurs efforts aux niveaux national et mondial pour réaliser le Programme 2030 dans leurs rapports d'ENV. Un certain nombre de gouvernements, y compris ceux de l'**Égypte** et de la **Jamaïque**, ont produit des rapports d'ENV qui mettaient en évidence les efforts déployés par un éventail de parties prenantes au-delà du gouvernement. L'**Égypte** et la **Suisse** ont fait part de l'état de progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 dans leur deuxième rapport au Forum politique de haut niveau. Le **Laos** et la **Lettonie** ont inclus les tendances pour les indicateurs disponibles. Le **Danemark** a intégré des membres de la législature et des acteurs non étatiques au sein de sa délégation officielle au Forum de haut niveau politique.

<sup>8</sup> Le Partenariat mondial pour des données sur le développement durable définit l'interopérabilité comme « la capacité d'accéder et de traiter des données provenant de sources multiples sans en perdre le sens et ensuite intégrer ces données pour produire des cartographies, des visualisations et d'autres formes d'analyse. En substance, c'est la capacité à « combiner » les données provenant de différentes sources pour aider à créer une information plus globale et contextuelle pour appuyer des analyses plus simples, et parfois automatisées, une meilleure prise de décision et des objectifs reddition de comptes. » Le partenariat a produit un guide pratique pour aider les organisations à se combiner des données.

<sup>9</sup> Le document d'orientation décrit les éléments constitutifs de processus inclusifs. Les processus d'examen nationaux devraient favoriser la reddition de comptes mutuelle, promouvoir la coopération et la collaboration entre les institutions gouvernementales, faciliter la comparabilité entre les pays et au sein des pays, développer les capacités, inclure la coordination par les bureaux nationaux de statistique et contribuer à un dialogue politique national inclusif.



## Recommandations

Cette note d'information examine les bonnes pratiques afin de promouvoir la reddition de comptes pour la mise en œuvre du Programme 2030 en mettant l'accent sur les processus de production de rapports et les mécanismes de reddition de comptes. Un certain nombre de recommandations émanent de cet examen.

### **Prendre un engagement transparent de faire rapport sur les progrès accomplis pour faire avancer le Programme 2030 aux niveaux infranational, national, régional et mondial.**

La préparation d'échéanciers précis pour l'examen des progrès réalisés au niveau infranational, national, régional et mondial favorise la reddition de comptes. Les échéanciers aident à s'assurer que les rapports sont produits en temps opportun et qu'ils sont transparents, éclairés (y compris par les processus de production de rapports liés au développement durable) et itératifs.

### **Garantir la reddition de comptes pour la mise en œuvre du Programme 2030 par le biais de la surveillance et de la participation des législatures.**

Il est nécessaire d'intégrer le Programme 2030 au sein des mécanismes de contrôle et des comités de travail des législatures. En tant que représentants des citoyens, les élus favorisent le débat sur les priorités et les actions pour soutenir le développement durable et assurer la reddition de comptes pour les progrès accomplis.

### **Renforcer la reddition de comptes pour la mise en œuvre du Programme 2030 à travers des processus officiels de vérification et la production de rapports par des organismes indépendants, tels que les conseils ou commissions des**

### **droits de la personne, les commissions environnementales, les bureaux d'ombudsman et les organes de lutte contre la corruption.**

L'établissement de liens entre le Programme 2030 et les engagements juridiques et volontaires existants favorise la cohérence des politiques et des approches intégrées de mise en œuvre. Les processus de production de rapports et les mécanismes de reddition de comptes existants peuvent compléter les examens officiels de la mise en œuvre du Programme 2030, renforcer la reddition de comptes et de réduire la charge de travail liée à la production de rapports.

### **Adopter une approche pansociétale pour l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030, y compris des efforts pour ne laisser personne de côté.**

Les gouvernements devraient examiner les progrès accomplis par le biais d'un processus multipartite qui comprend les communautés traditionnellement marginalisées et un accent mis sur les progrès réalisés pour ne laisser personne de côté. Une approche pansociétale du suivi et de l'examen comprend également l'intégration de données non officielles et d'informations sur les contributions des acteurs non étatiques dans les rapports officiels, l'appui à la production de rapports indépendants et l'engagement des acteurs non gouvernementaux, des médias et des citoyens sur les résultats des processus de production de rapports.

### **Inclure des informations sur les tendances en cours et les contributions infranationales, nationales et mondiales au développement durable dans les rapports à tous les niveaux.**

La production de rapports aux niveaux infranational, national, régional et mondial devrait être fondée sur de bonnes pratiques identifiées par les Nations Unies, les organisations de la société civile et d'autres acteurs. Au-delà d'assurer l'inclusion et la participation dans les processus d'examen, les bonnes pratiques incluent de faire rapport sur les progrès réalisés par rapport aux objectifs nationaux et mondiaux, évaluer les contributions nationales et internationales au développement durable, et faire rapport sur les éléments transformateurs du Programme 2030.

### **Renforcer la reddition de comptes aux niveaux infranational, national, régional et mondial pour la mise en œuvre du Programme 2030 en assurant l'accès à des mécanismes de reddition de comptes pour les acteurs non étatiques et en soutenant leur engagement.**

Les acteurs non étatiques ont besoin de développer leurs capacités pour s'engager dans les processus d'examen, y compris en termes de présentation de données et de rapports indépendants, de ressources et de création d'occasions d'apprentissage par les pairs et d'échange. De tels efforts peuvent contribuer à l'amélioration de la reddition de comptes pour la mise en œuvre ainsi qu'à l'identification de domaines d'action collective pour accélérer les progrès.



Photo : CCCCI

Veillez citer le présent document de la façon suivante : Kindornay, Shannon. *Reddition de comptes pour la mise en œuvre du Programme 2030*, série de documents sur les bonnes pratiques de mise en œuvre du Programme 2030, Vancouver et Ottawa : British Columbia Council for International Cooperation et Conseil canadien pour la coopération internationale, 2019.

L'auteur remercie Gavin Charles (CCCI), Livia Bizikova (IISD) et Laurel Wayne-Nixon (BCCIC) d'avoir examiné la présente note d'information. L'auteur remercie Zeki Kocaata pour ses contributions. Les opinions et les interprétations figurant dans la présente publication sont celles des auteures et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.